

COLLECTE ENCOMBRANTS



La collecte des encombrants aura lieu durant la semaine du : 3 au 7 février 2020

Inscriptions et renseignements en mairie : avant le Vendredi 20 décembre 2019

CONSIGNES DE COLLECTE :

- <u>Déchets ACCEPTÉS</u>: Objets volumineux ou trop lourds qui ne peuvent pas contenir dans le coffre d'une voiture pour être apportés à la déchèterie.
- <u>Déchets REFUSÉS</u>:



- Pneumatiques
- Télévisions et écrans divers (d'ordinateurs... etc)
- Bouteilles de gaz
- Bâches agricoles
- Objets volumineux contenant des liquides
- Petits objets pouvant contenir dans un coffre de voiture
- Gravats et déblais (tuiles, briques...)
- Déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels
- Cartons
- Amiante (éverite...)
- Véhicules hors d'usage
- Végétaux (tonte, branchages...)
- Ordures ménagères, cadavres d'animaux

La collecte s'effectue sur la voie publique.

Les déchets encombrants doivent être sortis par les usagers :

- la veille au soir de la collecte
- triés et séparés selon les 4 natures suivantes (car collectés en plusieurs passages) :
 - mobilier en bois et plastique
 - gros électroménagers et appareils électriques
 - ferraille
 - autres encombrants.

Un courrier contenant toutes les informations sera envoyé à chaque inscrit environ 2 semaines avant la collecte

Le Règlement de collecte complet est disponible et consultable en mairie et sur le site Internet www.sivom-sgma.org
Pour tout renseignement complémentaire, contactez le SIVOM au 05 61 94 73 77